



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 5 octobre 2016

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SOLLICITER LE PERMIS DE DEMOLIR LE BÂTIMENT
DE L'ANCIENNE GENDARMERIE DE PLOEMEUR**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Loïc TONNERRE, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-
RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO,
Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Jean-Luc MADEC,
Katherine GIANNI, Martine YVON, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valerie
RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-
Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Antoine GOYER à Patricia QUERO RUEN, Daniel LE LORREC à Sylvain BRITEL, Irène BELLEC à Yolande
ALLANIC, Nolwenn DELALEE à Jean-Guillaume GOURLAIN.

Absent :

Pierre-Yves CAINJO.

Secrétaire de séance : Jean-Luc MADEC

Présents : 28
Pouvoirs : 04
Absent : 01

n° 14 b

**DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME FONCIER**

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SOLLICITER LE PERMIS DE DEMOLIR LE BÂTIMENT
DE L'ANCIENNE GENDARMERIE DE PLOEMEUR**

Rapporteur : Loïc TONNERRE

Un permis de démolir est requis pour pouvoir réaliser la démolition du bâtiment de l'ancienne Gendarmerie de Ploemeur.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à déposer une demande de permis de démolir dans le cadre de la restructuration projetée de cet îlot conformément au PLU en vigueur.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et le Code de l'urbanisme ;

Vu l'avis de la commission « urbanisme et logement » en date du 22 septembre 2016 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à déposer une demande de permis de démolir le bâtiment de l'ancienne Gendarmerie de Ploemeur tel qu'il figure au plan ci-joint

Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 4 ABSTENTIONS (Sylvain Britel, Daniel Le Lorrec, Thierry Le Floch, Michel Le Mestrallan)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.


Renan LOAS,
Maire





18 OCT 2006

22

21

20

209

202

24

Rue

00



VILLE DE PLOEMEUR

MORRHAN

Gendarmerie - zones à démolir

23

120

119

06

12

10

Rue

30

29

28

31